ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

outrages

Question écrite n° 69362

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, quel est à ce jour le bilan de l'application de l'article 433-5-1 du code pénal relatif à l'outrage public à l'hymne national ou au drapeau tricolore, en précisant notamment le nombre de condamnations prononcées par les tribunaux et le nombre de condamnés en distinguant entre les Français, les ressortissants de l'Union européenne et les autres nationalités.

Texte de la réponse

Le tableau, ci-dessous, établi à partir du casier judiciaire national, récapitule les condamnations prononcées par application de l'article 433-5-1 du code pénal.

ANNÉE	QUALIFICATION SIMPLIFIÉE DE L'INFRACTION	INFRACTIONS ayant donné lieu à condamnation	NATIONALITÉ du condamné
2005	Outrage public en réunion a l'hymne national lors de manifestation organisée ou réglementée par l'autorité publique	1	Française
	Outrage public au drapeau tricolore lors de manifestation organisée ou réglementée par l'autorité publique	1	Française
2006	Outrage public en réunion a l'hymne national lors de manifestation organisée ou réglementée par l'autorité publique	1	Française
	Outrage public en réunion a l'hymne national lors de manifestation organisée ou réglementée par l'autorité publique	1	Marocaine
2007	Outrage public a l'hymne national lors dé manifestation organisée ou réglementée par l'autorité publique	1	Française
2008		0	

On peut ainsi constater que le nombre d'infractions ayant donné lieu à condamnation est extrêmement faible. En 2008 (données provisoires), aucun fait de ce chef n'a été enregistré.

Données clés

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE69362

Auteur : M. Bruno Bourg-Broc
Circonscription : Marne (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 69362
Rubrique : Droit pénal
Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)
Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 758
Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5068